

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LYON



3885953

Dénomination : A.V. INVESTIM

n° de gestion : 2008B02775

n° d'identification : 504 455 817

n° de dépôt : A2010/024412

Date du dépôt : 08/11/2010

Pièce : procès-verbal de décision du dirigeant
social

A.V. INVESTIM
Société par actions simplifiée
Au capital de 46 000 euros
Siège social : 3 chemin de Grandvaux 69130 ECULLY
504 455 817 RCS LYON

PROCES-VERBAL DE NOMINATION
DU DIRECTEUR GENERAL

L'an deux mille dix
Le dix huit octobre à dix neuf heures

Monsieur Jacques VIALARD,

Président de la société A.V. INVESTIM, société par actions simplifiée au capital de 46 000 euros, dont le siège social est 3 chemin de Grandvaux 69130 ECULLY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 504 455 817 RCS LYON,

Décide, après la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant procédé à sa nomination consécutivement à la transformation de la société à responsabilité limitée A.V. INVESTIM en société par actions simplifiée,

De nommer, conformément aux statuts de la Société sous sa nouvelle forme, en qualité de Directeur Général de la Société, pour une durée égale à celle du mandat du Président :

Mademoiselle Aurélie VIALARD
demeurant 3 chemin de Grandvaux 69130 ECULLY

Conformément aux statuts, Mademoiselle Aurélie VIALARD aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Le Directeur Général, en compensation de la responsabilité et de la charge attachées à ses fonctions, pourra recevoir une rémunération dont le montant sera fixé ultérieurement.

Il sera, en outre, remboursé de ses frais de représentation et de déplacement sur justification.

Le Directeur Général ainsi nommé accepte les fonctions qui lui sont confiées et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Directeur Général.

